WELLS, J. M.—Taxe de 1880, mon-
tant à.....$2 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Livingston, Upper Line et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 534, et dit Ilet No. 554 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

KENTMAN, S.—Taxe de 1880, mon-
tant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Edinburg, Léonidas, Monroe et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 554, et dit Ilet No. 554 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WELLS, J. M.—Taxe de 1880, mon-
tant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mary, Monroe, Edinburg et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 554, et dit Ilet No. 554 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WELLS, J. M.—Taxe de 1880, mon-
tant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Edinburg et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 559, et dit Ilet No. 559 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WELLS, J. M.—Taxe de 1880, mon-
tant à.....$2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Burthe et Clinton, sur 97 pieds de profondeur.

WELLS, J. M.—Taxe de 1880, mon-
tant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Edinburg et Quinaième, désigné comme les Nos. 567, 568 et 569, et dit lot No. 567 mesurant 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—Taxe de 1880, mon-
tant à.....$2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Jackson, Mary, Edinburg et Seizième, désignés comme les Nos. 558 et 559, et dits lots Nos. 558 et 559 mesurant 650 pieds sur 300 pieds de profondeur.

WEBSTER, DANIEL—Taxe de 1880,
montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mary, Monroe, Edinburg et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 574, et dit Ilet No. 574 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WEBSTER, DANIEL—Taxe de 1880,
montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mary, Monroe, Seizième et Dix septième, désigné comme l'Ilet No. 574, et dit Ilet No. 595 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WELLS, J. M. — Taxe de 1880, mon-
tant à.....$2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Edinburg et Seizième, désignés comme les Nos. 14 et 15 de l'Ilet No. 1296, les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 60 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur.

WELLS, J. M.—Taxe de 1880, mon-
tant à.....$2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Edinburg et Quinaième, désigné comme les Nos. 567, le dit lot No. 577 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—Taxe de 1880, mon-
tant à.....$2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Jackson, Mary, Edinburg et Seizième, désignés comme les Nos. 558 et 559, les dits lots Nos. 558 et 559 mesurant 650 pieds sur 300 pieds de profondeur.

WEBSTER, DANIEL—Taxe de 1880,
montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lower Line, Jeffersen, Edinburg et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 531, le dit Ilet No. 531 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WEST, GEO.—Taxe de 1880, mon-
tant à.....$2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Carrollton avenue, Edinburg et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 547 et 548, le dit Ilet No. 547 et 548 mesure 300 pieds de face sur 275 pieds de profondeur.

WHITTAKER W. H.—Taxe de 1880,
montant à.....90c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les ameliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Edinburg et Seizième, désigné comme lots Nos. 14 et 15 de l'Ilet No. 1296, les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 60 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur.

WRIGHT, LOUISA—Taxe de 1880,
montant à.....90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Burthe, Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme les No. 1 de l'Ilet No. 1021, le dit lot No. 1 mesure 33 pieds de face aux rues Burthe et Clinton sur 97 pieds de profondeur.

WILLIAMS, MME E.—Taxe de 1880,
montant à.....$1 02

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pearl, Hillary, Commercial et Clinton, désigné comme lot No. 15 de l'Ilet No. 57; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Pearl sur 150 pieds de profondeur.

WILDT, MME JACOB—Taxe de 1880,
montant à.....$2 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Mary, Burthe, Dauphine et Maclson, désignés comme les No. 9 de l'Ilet No. 93; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 97 pieds de profondeur.

La dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'encherisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. J. M.
WELLS.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union,
Nouvelle-Orléans, 11 mars, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 12ème jour d'avril, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Edinburg, Live Oak, Clay et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 561; le dit Ilet No. 561 mesurant 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $6 15.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. J. M.
WELLS.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union,
Nouvelle-Orléans, 11 mars, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 12ème jour d'avril, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Edinburg, Cecil, Livingston et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 564; le dit Ilet No. 564 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $6 15.

Aucune adjudication ne sera fait pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. J. M.
WELLS.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union,
Nouvelle-Orléans, 11 mars, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 12ème jour d'avril, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Edinburg, Live Oak, Livingston et Seizième, désigné comme l'Ilet No. 562; le dit Ilet No. 562 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $9 15.

Aucune adjudication ne sera faite